

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
17 octobre 2008

Original : français

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 octobre 2008, à 15 heures

Président : M. Margarian (Vice-Président)..... (Arménie)**Sommaire**

Point 55 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- e) Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-53819 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 55 de l'ordre du jour : Développement social

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/63/133)**
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (A/63/183 et A/63/184)**
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/63/95)**
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (A/63/172)**
- e) **Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/63/183)**

1. **M^{me} Péan Mevs** (Haïti) estime quand dans un monde secoué par les crises, il faut élargir les programmes sociaux afin d'éviter l'exclusion des catégories sociales vulnérables. En Haïti, le passage de cyclones successifs a anéanti les efforts déployés par le Gouvernement, aggravé la situation économique du pays et entravé le relèvement et la reconstruction sociale, mais au vu de l'importance primordiale de l'éducation, un programme de reconstruction des écoles a été mis en place, qui a permis à la rentrée scolaire d'avoir lieu. Le Gouvernement haïtien a en outre débloqué 90 millions de gourdes, dont la gestion sera confiée au Fonds d'assistance économique et sociale.

2. L'oratrice rappelle que plus de la moitié des familles sont monoparentales en Haïti et que nombreuses sont les femmes qui élèvent seules leurs enfants. Il existe toutefois un programme d'allègement de la pauvreté et des mesures législatives sont envisagées pour amener les hommes à assumer leurs responsabilités parentales.

3. L'intervenante constate que les crises économique, alimentaire, pétrolière, l'insuffisance des salaires et les catastrophes naturelles ont des répercussions sur les conditions de vie des personnes âgées, de plus en plus nombreuses. Bien que ces

dernières soient généralement prises en charge par les proches et puissent se tourner vers la Caisse d'assistance sociale, elle reconnaît que les autorités concernées doivent faire davantage. Elle signale que l'Association pour la promotion de la santé intégrale de la famille facilite les rencontres entre les générations, en mettant l'accent sur les personnes âgées, avec des programmes d'encadrement, d'assistance sociale et de loisirs.

4. Le Gouvernement haïtien établit la version finale d'un document de politique nationale sur la problématique du handicap et a signé un protocole d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population en vue de renforcer les capacités d'intervention de l'État dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées. Il prévoit notamment la traduction en créole et la publication de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

5. L'oratrice déclare enfin que son gouvernement veut créer un espace d'harmonisation des politiques sociales et réduire ainsi la vulnérabilité des groupes marginaux, ce qui nécessite le soutien continu de la communauté internationale. Elle exhorte dans cette optique les bailleurs de fonds à tenir leurs promesses.

6. **M^{me} Al-Marzouqi** (Émirats arabes unis) rappelle que la situation sociale de plus de la moitié de la population mondiale ne lui permet pas de vivre dans la dignité, car celle-ci est confrontée à des problèmes majeurs tels que la pauvreté, la maladie, le chômage, l'analphabétisme, la criminalité organisée et les conflits. Elle salue les efforts déployés par l'ONU dans le domaine du développement social et exhorte la communauté internationale à donner suite à toutes les conférences et à honorer les engagements souscrits.

7. Les Émirats arabes unis s'efforcent d'améliorer le niveau de vie de la population en consacrant toutes les ressources financières et humaines nécessaires à cette amélioration et en s'impliquant véritablement dans les partenariats mondiaux en vue d'instaurer une société où chacun bénéficie de la prospérité, de la sécurité et de la paix. D'après les indicateurs du développement social, les revenus des particuliers augmentent régulièrement, tout comme les dépenses consacrées par l'État aux services médicaux et éducatifs. L'analphabétisme est en recul et les femmes participent de plus en plus aux processus de prise de décision (elles représentent désormais 59 % de la main-d'œuvre

et détiennent quatre portefeuilles ministériels). Un premier programme de travail a été lancé en vue du développement durable et de l'obtention d'un niveau de vie décent.

8. Les Émirats arabes unis assurent un enseignement gratuit à tous les niveaux pour préparer les jeunes à la vie active et adaptent leurs programmes scolaires de façon à tenir compte de l'évolution du marché du travail. Au niveau international, grâce à l'Initiative de Doubaï et en partenariat avec des organismes multilatéraux, plus de 4 millions d'enfants ont été scolarisés dans 14 pays d'Afrique, d'Asie du Sud et du Moyen-Orient.

9. Les services de santé sont d'excellent niveau et se caractérisent par une baisse notable du taux de mortalité postinfantile, l'élimination totale de bon nombre de maladies infantiles et l'endiguement du paludisme, du sida et de la tuberculose. À l'échelon international, les Émirats arabes unis ont lancé l'initiative « Nour Dubaï » qui vise à soigner des millions de personnes souffrant de maladies oculaires, notamment en Afrique et en Asie.

10. Le Gouvernement émirien a adopté des lois visant à protéger les droits de l'homme : il interdit la participation d'enfants aux courses de dromadaires et pénalise la traite des personnes. Il a réglementé les horaires des employés de maison et amélioré leurs conditions de travail. Il a créé notamment un Comité national de lutte contre la traite des personnes et une Association des droits de l'homme. Il dispense en outre des soins aux personnes ayant des besoins spécifiques et a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son protocole facultatif.

11. L'intervenante rappelle l'intérêt tout particulier accordé aux délinquants et la création de centres spéciaux qui assurent une formation devant leur permettre de se réinsérer dans la société.

12. S'agissant des personnes âgées, le Gouvernement émirien crée des centres de services dans les régions reculées.

13. Pour terminer, l'oratrice espère que les présentes délibérations pousseront la communauté internationale à tenir les promesses qui ont été faites en vue d'améliorer la situation humanitaire et sociale de tous les peuples.

14. **M^{me} Sow** (Sénégal) rappelle que la profonde crise économique consécutive à la flambée des prix du

pétrole et des produits alimentaires, tout comme les effets néfastes des changements climatiques, risquent d'hypothéquer les efforts consentis par les pays pauvres et de les empêcher d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle estime que la communauté internationale doit se mobiliser davantage et passer des promesses à l'action.

15. Face à la crise alimentaire, le Sénégal a mené une grande Offensive agricole pour la nourriture et l'abondance et adopté des politiques de développement social et de solidarité pour lutter efficacement contre la mortalité postinfantile et maternelle. Par ailleurs, un dispositif législatif vise à donner aux enfants la possibilité d'une bonne croissance, d'un état nutritionnel satisfaisant et d'une protection leur permettant de développer leurs facultés intellectuelles, morales et psychomotrices. Le Gouvernement lutte également contre les stéréotypes sexistes et les préjugés socioculturels, en vue de permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle et de participer efficacement au développement et à la prise des décisions. Il favorise le maintien des filles à l'école et l'accès des femmes aux services sociaux de base.

16. Bien que les personnes âgées soient généralement prises en charge par les proches, le Gouvernement a adopté des mesures pour améliorer les services médicaux dont ils bénéficient, leur reconversion professionnelle et leur épanouissement, tout en renforçant le rôle de la famille.

17. Pour assurer la protection des droits des personnes handicapées, sécuriser leur environnement socioprofessionnel et faciliter leur insertion dans la société, le Gouvernement sénégalais s'est engagé à créer des centres sociaux de réhabilitation permettant une meilleure prise en charge de leur éducation.

18. Outre l'adoption d'un mécanisme juridique et la mise en place de nombreux instruments adéquats, le Gouvernement sénégalais cherche à coordonner et promouvoir la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, à maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations et à renforcer l'aide sociale aux groupes vulnérables. Dans ce cadre, il a mis en place une politique économique et sociale dynamique qui vise à apporter des solutions durables et à consolider la cohésion et l'intégration sociale dans une optique de développement. Il préconise enfin une union des forces et une réforme en profondeur des

mécanismes de coopération pour un développement durable.

19. **M. Giorgio** (Érythrée) déclare que la conjoncture actuelle, avec ses crises multiples, alimentaire, énergétique et financière, met une fois de plus en relief l'importance des engagements souscrits à Copenhague en 1995.

20. La plupart des cadres convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, prévoient les directives et les outils nécessaires à la réalisation d'objectifs fixés dans différentes instances. Pour faire avancer le programme socioéconomique, il faut renforcer la coordination et la coopération à tous les niveaux.

21. Des progrès ont été faits dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social mais ils sont inégalement répartis. Il importe de régler systématiquement les problèmes qui empêchent certains pays d'accéder au degré de développement nécessaire.

22. L'Érythrée, qui attache une grande importance aux objectifs du Sommet mondial pour le développement social et autres conférences ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement, s'emploie à instaurer un système social plus équitable, qui tienne compte des difficultés de chacun. Dans un souci de justice et d'égalité, elle offre des services sociaux dans toutes les régions du pays, notamment les zones rurales, qui ne bénéficient parfois même pas de services de base.

23. Les gouvernements doivent pouvoir adopter des initiatives et stratégies qui reflètent la situation et les priorités locales. L'Érythrée mène une politique de relèvement et de reconstruction de l'infrastructure économique, sociale et matérielle du pays et mobilise à cet effet ses maigres ressources humaines, physiques et financières, notamment les jeunes, dans le cadre d'un vaste programme national de développement socioéconomique. Cette politique, qui entraîne d'énormes sacrifices sur les plans humain et financier, a permis d'établir une infrastructure de base, qui sert de fondement à un développement économique et social durable.

24. Le rapport du Secrétaire général évoque la question des handicapés, qui a été intégrée de manière prioritaire au programme de développement du Gouvernement érythréen : ce dernier cherche à

s'assurer la participation effective des personnes handicapées dans tous les domaines en améliorant la façon dont elles sont perçues dans la société. Les directives et les programmes mis en place en faveur des personnes handicapées visent notamment à leur donner accès aux services de santé et de rééducation; à l'éducation et à une formation professionnelle; à des débouchés économiques; à des appareils facilitant la mobilité et la communication; et à des logements pour les plus démunis. La délégation érythréenne attend avec intérêt d'examiner les différentes recommandations du Secrétaire général s'agissant des trois instruments liés aux personnes handicapées qui visent à améliorer la coordination et la coopération, dans l'intérêt des personnes handicapées.

25. **M. Olukanni** (Nigéria) note que son pays a créé le cadre nécessaire à un certain nombre d'initiatives et appliqué les recommandations formulées à l'issue du Sommet mondial pour le développement social, en axant son action sur l'être humain. Dans le cadre de son programme en sept points, le Gouvernement nigérian a élaboré des plans précis visant la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la productivité, en mettant l'accent sur les jeunes et l'objectif d'un emploi décent pour tous et en s'appuyant sur le concours de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, sans oublier les organismes des Nations Unies.

26. Le développement social suppose par ailleurs l'amélioration de la situation des personnes âgées, des jeunes et des personnes handicapées. C'est pourquoi le Nigéria a adopté, en même temps que le programme pour l'intégration des personnes sans ressources, une approche multisectorielle de l'atténuation de la pauvreté, et s'emploie à promouvoir le droit à l'éducation, la santé de la famille, la protection de l'environnement, le droit à la protection de la famille, la paix et la sécurité. La Journée internationale des personnes handicapées sera célébrée au niveau national.

27. Préoccupé par la pauvreté chez les personnes âgées, en particulier les femmes âgées, le Nigéria a intégré les questions liées au vieillissement dans ses stratégies de lutte contre la pauvreté et ses plans de développement. Une politique nationale sur le vieillissement a été élaborée qui sera présentée au Conseil exécutif fédéral pour adoption. Des centres d'accueil pour personnes âgées ont été créés dans 36 États de la Fédération, et des dispositions ont été

prises pour fournir une aide matérielle aux foyers pour personnes âgées et aux personnes âgées habitant encore dans leur communauté.

28. Le Nigéria a adopté la loi sur les conditions de travail, qui s'attaque à l'exclusion et à la discrimination sociales et promeut l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail. Il a également établi le Programme national de lutte contre la pauvreté qui propose, dans le cadre d'un partenariat avec le Gouvernement des États et les autorités locales, les banques commerciales, les organismes de microfinancement, les coopératives et les entreprises, des prêts aux communautés urbaines et rurales pauvres ainsi qu'aux femmes qui font les marchés.

29. Conscient que le développement de l'agriculture et des petites entreprises peut concourir à la réalisation de l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous, le Gouvernement nigérian a créé des institutions chargées de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises et s'attachant à encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes.

30. Le Nigéria s'inquiète toutefois de la crise économique actuelle et de ses éventuelles conséquences sur le développement social.

31. **M^{me} Ochir** (Mongolie) déplore que, malgré les efforts faits par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il y ait encore beaucoup trop de personnes ne sachant ni lire ni écrire dans le monde, situation d'autant plus inacceptable que l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation est un droit fondamental et un élément essentiel de la croissance et du développement et que pour survivre dans le monde d'aujourd'hui, il est indispensable de savoir utiliser l'information. La Mongolie appelle donc au redoublement des efforts déployés dans ce sens, à une coopération plus étroite entre toutes les parties prenantes et à l'adoption de stratégies novatrices.

32. Consciente de l'importance de l'alphabétisation, la Mongolie a fait de l'éducation primaire pour tous et de l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire des éléments prioritaires de ses stratégies de développement.

33. La Mongolie a également adopté un plan directeur de développement de l'éducation (2006-2015) et un programme d'alphabétisation (2004-2012), qui prévoit l'organisation de cours d'alphabétisation d'été.

Grâce à cette action énergique, le taux d'alphabétisation des adultes est à présent de 97,8 %.

34. Convaincue que ce sont l'éducation et l'alphabétisation, y compris l'alphabétisation fonctionnelle, qui permettent aux personnes de trouver un emploi correct et de participer à la vie de la société, la Mongolie s'emploie à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique, en particulier pour ce qui est de l'informatique, et l'apprentissage de la langue anglaise.

35. **M. Addo** (Ghana) dit que le Ghana, pays en développement encore aux prises avec la pauvreté, a pris des mesures économiques en faveur de jeunes, notamment en créant le Fonds pour la jeunesse, qui accorde des prêts à des conditions libérales aux jeunes ayant suivi des programmes d'apprentissage, notamment dans l'agro-industrie. Pour lutter contre le chômage des jeunes, le Gouvernement a établi en 2006 le Programme national pour l'emploi des jeunes qui a permis à plus de 100 000 jeunes de trouver un emploi dans divers secteurs de l'économie.

36. L'éducation demeure une priorité pour le Gouvernement ghanéen, qui a inscrit l'enseignement élémentaire obligatoire et gratuit dans sa constitution de 1992. Un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation a été créé en 1994 pour accélérer les investissements dans l'éducation et un programme de repas gratuits subventionnés par l'État mis en place dans les écoles primaires. L'infrastructure de nombreux établissements d'enseignement a été améliorée, et devant l'augmentation des taux de scolarisation, de nouvelles écoles ont été construites. Dans certaines écoles primaires et secondaires pilotes, les cours d'informatique sont obligatoires.

37. L'infrastructure sanitaire ghanéenne s'est bien améliorée. La mise en place par le Gouvernement d'un système d'assurance maladie a permis de moderniser les services de santé dans l'ensemble du pays et bénéficié aux jeunes. La Commission ghanéenne du sida a intensifié ses programmes d'information sur le VIH/sida destinés aux jeunes, en mettant l'accent sur les activités de prévention et de mise en garde contre les comportements à risque qui favorisent la contamination.

38. Des associations de jeunes défenseurs de l'environnement ont essaimé dans les écoles et s'intéressent à des questions comme les changements

climatiques, la pollution, l'érosion et autres problèmes écologiques.

39. **M. Poku-Bonsu** (Ghana) déplore toutefois l'insuffisance des initiatives d'aide aux jeunes pour la création d'entreprises et la réticence du secteur privé ghanéen à investir dans les programmes destinés à la jeunesse.

40. Sachant que le bénévolat est encore le mode de travail le plus accessible, les jeunes Ghanéens demandent que l'appui logistique et financier fourni à leurs organisations soit renforcé et que les organismes compétents des Nations Unies facilitent les échanges entre les jeunes de tous les pays.

41. Les jeunes Ghanéens revendiquent le droit de participer à la formulation des politiques et à la prise des décisions les concernant.

42. **M. Covaliu** (Roumanie) note avec préoccupation que d'après l'Organisation internationale du Travail, le taux de chômage des jeunes demeure alarmant malgré l'essor économique mondial. Bien que les jeunes d'aujourd'hui aient davantage de chances de trouver un emploi décent, nombreux sont pourtant ceux qui se retrouvent au chômage à la fin de leurs études, acceptent des emplois mal rémunérés ou doivent travailler au noir, dans des conditions déplorables, sans protection sociale ni accès aux soins médicaux. Les difficultés des jeunes d'aujourd'hui pouvant déstabiliser la société de demain, il est urgent de concevoir des politiques visant à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail.

43. **M^{me} Martin** (Roumanie) ajoute qu'il importe de revoir les programmes scolaires de manière à permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences adaptées à la réalité économique et de mettre en place des systèmes d'enseignement tenant compte des besoins actuels et à venir des jeunes.

44. Il convient en outre de réaffirmer le rôle joué notamment par des organisations de jeunes dans l'économie mondiale et le développement. Les jeunes devraient s'engager plus activement dans le bénévolat au sein de leurs communautés, et acquérir ainsi des compétences générales leur permettant de trouver plus facilement un emploi.

45. Enfin, l'action dans le domaine de l'emploi devrait être axée sur les priorités suivantes : abolition des pires formes de travail des enfants; promotion du travail indépendant et de l'esprit d'entreprise chez les

jeunes; intégration des politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans les stratégies nationales; et octroi de microprêts aux jeunes chefs d'entreprise, afin de contribuer à leur développement personnel et au développement de la société dans laquelle ils vivent.

46. Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Ils doivent avoir la possibilité de se réaliser, de s'instruire, de défendre leurs droits, de participer activement aux processus de prise de décisions et de faire des choix.

47. Les jeunes Roumains font preuve, quant à eux, d'un grand dynamisme et bénéficient de la création de nouvelles structures, telles que le Conseil de la jeunesse roumaine, l'Office national pour la jeunesse et l'Agence nationale de soutien aux initiatives de jeunes.

48. **M. Mulgrave** (Jamaïque), prenant la parole en sa qualité de délégué de la jeunesse de son pays, fait observer que les sportifs jamaïcains présents à Beijing pour les XXIX^e Jeux olympiques ont été une source d'inspiration et qu'il est possible de parvenir aux objectifs fixés, y compris ceux du Millénaire pour le développement, si, comme eux, l'on fait preuve de détermination.

49. S'il est vrai que certains de ces objectifs ont été atteints, il n'est pas sûr que tous le seront d'ici à 2015. La région des Caraïbes a, pour sa part, pris du retard sur la voie de leur réalisation et ne pourra le rattraper qu'en mettant dûment à contribution les jeunes.

50. Il convient de se féliciter que l'ONU ait élaboré une politique en faveur de la jeunesse à l'échelle internationale et, plus particulièrement, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Les jeunes représentent en effet un cinquième des 6 milliards d'habitants que compte aujourd'hui la planète. Quelque 86 % d'entre eux vivent dans des pays en développement, y compris des États des Caraïbes. Il faut espérer que les jeunes de cette région seront à même de contribuer davantage à la mise au point des politiques au niveau international, car actuellement la Jamaïque est le seul État membre de la CARICOM à comprendre des jeunes dans la délégation envoyée à l'Assemblée générale. Le Programme d'ambassadeurs de la jeunesse des Caraïbes pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

51. L'orateur, faisant écho aux déclarations d'autres délégués de la jeunesse, ceux de l'Allemagne et de la Suisse, appelle les États Membres de l'ONU à soutenir

la participation des jeunes aux travaux du système des Nations Unies, notamment en incluant des jeunes dans leur délégation.

52. Les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les dirigeants de demain, lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette sur pied des programmes stratégiques visant à remédier aux problèmes particuliers des pays à revenu intermédiaire où persistent des poches de pauvreté, comme ceux des Caraïbes.

53. Le monde est confronté à des problèmes spécifiques qui demandent des solutions éclectiques auxquelles doivent être associés les jeunes. Il faut par conséquent modifier, s'il y a lieu, les politiques les concernant, créer des conseils de jeunes lorsqu'ils font défaut, utiliser les technologies que les nouvelles générations maîtrisent si bien et insister dans les politiques sociales sur l'importance de la stabilité de la famille.

54. **M. Onderčo** (Slovaquie), intervenant au nom de la jeunesse de son pays, note qu'enfance ne rime pas toujours avec insouciance et que les jeunes, notamment les filles, ne se voient pas confier le rôle qui devrait être le leur dans la société. Bien que l'importance de leur participation ait été reconnue dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, cette dernière est confrontée à de nombreuses difficultés lorsqu'elle veut agir du fait de la vision que l'on en a.

55. L'orateur cite l'exemple de l'action des jeunes dans sa ville, un bastion conservateur. La création d'un parlement de la jeunesse à Prešov a permis à la jeune génération d'avoir son mot à dire dans la gestion municipale et illustre bien le fait que les jeunes ne sont pas seulement disposés à prendre part à la prise de décisions de manière responsable mais également à même de le faire.

56. La décision de permettre aux jeunes de participer contribue certes à les autonomiser sur le plan politique mais aussi à faire évoluer la perception que la société a de la jeunesse. Comme l'indiquait le *Rapport mondial sur la jeunesse de 2007*, les jeunes sont souvent le moteur du développement des pays.

57. La participation des jeunes n'a pas seulement pour cadre les organisations politiques ou les mouvements structurés. Un nombre de plus en plus important d'entre eux font du volontariat pour améliorer la situation de leur pays.

58. Il faut déplorer que sur les 193 États Membres de l'ONU, seuls 30 aient envoyé des délégués de la jeunesse à l'ONU malgré les engagements pris. Il importe donc, dans l'intérêt de tous, de renforcer la participation des jeunes.

59. **M. Gasimli** (Azerbaïdjan), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse de son pays, note que pour de nombreux jeunes la mondialisation est devenue synonyme d'insécurité et de renforcement des inégalités plutôt que de développement économique et social. Quand le marché du travail ne leur reste pas inaccessible, ils sont souvent confrontés à la pauvreté et à l'exclusion.

60. Il importe de mettre au point en priorité des stratégies d'élimination de la pauvreté si l'on veut réaliser l'objectif du développement durable. Il faut aussi adapter les politiques, partenariats et programmes en place aux jeunes et permettre à ces derniers de trouver leur place en axant les efforts sur l'emploi, la santé, l'égalité des sexes et l'éducation compte dûment tenu de l'évolution permanente des marchés. Il convient de dépasser les généralités et de trouver des solutions aux problèmes immédiats tout en ayant une vision à long terme.

61. L'objectif principal est d'aider les jeunes à passer de la dépendance à l'autonomie. Il serait bon par exemple d'encourager ceux qui veulent s'établir à leur propre compte en leur prodiguant des conseils et en leur fournissant un capital de départ, notamment dans le cadre de programmes de microcrédit. Il faudrait également mettre en place des programmes d'enseignement continu et ponctuel. Ces activités faciliteraient la collaboration entre gouvernements et société civile.

62. Il faut par ailleurs protéger les jeunes de ce qui pourrait les empêcher de devenir des adultes à part entière. Le monde n'a jamais été aussi riche et pourtant plus d'un milliard de personnes vivent dans une pauvreté extrême. Les chiffres fournis par l'UNICEF concernant l'éducation, la nutrition et la santé des enfants sont choquants et il importe d'agir.

63. En Azerbaïdjan, où le conflit avec l'Arménie a eu des conséquences négatives sur la jeunesse, un certain nombre de mesures ont été prises à cet effet. La législation sur la jeunesse a été modifiée; un nouveau programme national d'études à l'étranger a concerné 5 000 étudiants et de nouvelles écoles sont construites dans les régions montagneuses du pays. Un sommet

pour l'emploi des jeunes a également été organisé du 24 au 27 septembre 2008.

64. **M^{me} Shaw** (Australie) note qu'en tant que déléguée de la jeunesse de son pays, elle a eu l'occasion pendant cinq mois de rencontrer 5 000 jeunes Australiens d'horizons divers et qu'un thème constant s'est dégagé de ces rencontres, la volonté des jeunes de participer au développement de leur communauté. L'intégration sociale et l'engagement civil sont en effet les principes de base de la démocratie.

65. Les jeunes ont toujours essayé d'apporter une contribution à leur communauté et d'aller là où personne n'était allé auparavant. Ils ont joué un rôle de premier plan dans la lutte pour les droits civils, les droits des femmes et l'enseignement universitaire et contre la guerre. En Australie, ils ont notamment participé en mai 2008 au Sommet jeunesse 2020, créé le Forum australien de la jeunesse et été à l'origine d'une vaste initiative de consultation des jeunes.

66. Les jeunes ne sont pas simplement les dirigeants de demain, ils ont aussi une grande importance dans les communautés d'aujourd'hui et il est nécessaire de leur donner l'éducation leur permettant notamment de protéger l'environnement et de jouer un rôle dans la société afin d'instaurer un monde plus juste fondé sur la démocratie et le multilatéralisme.

67. **M^{me} Poole** (Australie) ajoute que les jeunes, comme elle a pu le constater lors de ses déplacements à travers le pays et de ses rencontres avec des délégués de la jeunesse, ont un certain nombre de points communs, notamment l'optimisme, le respect et le courage de remettre les choses en question. Ils savent que dans un monde en constante évolution où la violence et la discrimination à l'égard des femmes demeurent systémiques et les inégalités courantes, l'adaptation est le seul choix possible. Les changements climatiques, par exemple, sont pour les jeunes Australiens un phénomène très concret qui les affecte personnellement, en particulier dans certaines régions touchées par la sécheresse, mais également l'occasion de mettre en place une société plus viable et plus humaine à l'échelle mondiale.

68. La jeunesse veut savoir pourquoi la question des changements climatiques ne constitue pas une priorité, pourquoi l'élimination de la pauvreté semble si complexe, pourquoi les accords commerciaux sont respectés mais pas ceux qui visent à alléger les

souffrances humaines. Elle pose des questions parce que la vie de la planète en dépend. Elle est idéaliste parce que l'idéalisme est à la base du changement. Elle veut espérer et rêver et a besoin pour ce faire qu'on lui donne une voix au niveau international et notamment au sein du système des Nations Unies.

69. **M^{me} Giménez-Jiménez** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la politique sociale de son gouvernement est axée sur l'égalité, l'élimination de la pauvreté, l'exercice universel et équitable des droits de l'homme et des droits sociaux, économiques et culturels et le renforcement de la participation sociale et citoyenne, en particulier des groupes traditionnellement marginalisés, tels que les peuples autochtones, les pauvres, les enfants et les adolescents, les personnes âgées et les femmes. Se référant au rapport du Secrétaire général (A/63/133), elle déclare que le plein-emploi productif et un travail décent pour tous sont impossibles sans l'accès universel à une protection sociale de base, notamment pour les travailleurs du secteur non structuré et les travailleurs migrants.

70. Parmi les mesures prises par son pays, elle cite l'adoption à l'unanimité, le 16 juillet 2008, de la loi sur la protection sociale des femmes au foyer, qui couvre également les femmes migrantes, et la promulgation de la loi sur le microcrédit, qui garantit l'accès des plus démunis au crédit et encourage la création de petites et moyennes entreprises, ainsi que la formation de coopératives et d'autres structures sociales de production. En 2006, 31 % du PIB du pays a été consacré aux investissements sociaux, le secteur le plus important étant celui de l'éducation (37,5 %), suivi de la sécurité sociale (26,3 %) et de la santé (13,3 %). Dans le domaine du développement agricole durable, on a créé les « fonds zamoranos », qui sont des cellules socioproductives individuelles ou collectives implantées dans les zones agricoles récupérées par l'Institut national des terres et qui bénéficient d'un appui financier et technique. Entre 2005 et 2006, 1,3 million d'hectares de terres non utilisées ont pu être réutilisées grâce à ce programme. Enfin, le Venezuela a été déclaré territoire libéré de l'analphabétisme par l'UNESCO en octobre 2005.

71. En matière de coopération régionale, le Venezuela est à l'origine d'initiatives axées sur la solidarité telles que la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) et a proposé que l'Organisation des États américains (OEA) adopte une Charte sociale des

Amériques afin de promouvoir et protéger les droits sociaux, économiques, environnementaux et culturels des peuples des Amériques.

72. L'intervenante insiste sur la nécessité de respecter les engagements pris à l'échelon international en vue d'allouer 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement d'ici à 2015. À cet égard, le Venezuela s'oppose à l'allocation sélective de l'aide, qui prétend reproduire les anciennes relations coloniales qu'entretenaient certains pays donateurs avec les pays bénéficiaires. De même, il convient de rappeler que le développement est impossible si l'on suit un modèle économique néolibéral, qui privilégie le marché et le capital aux dépens de l'être humain.

73. En conclusion, la République bolivarienne du Venezuela considère que l'intégration sociale est essentielle pour l'élimination de la pauvreté et qu'elle permet à tous les groupes de la société, en particulier ceux qui sont traditionnellement marginalisés, de profiter pleinement de toutes les facettes de la vie humaine. Elle réitère son engagement contre la pauvreté et pour la dignité humaine.

74. **M. Amil** (Pakistan) considère que les crises financière, alimentaire et pétrolière, associées aux effets asymétriques de la mondialisation, à l'échec du Cycle de négociations de Doha et à l'intensification de la concurrence internationale ont créé un risque de récession qui impose un réexamen de l'économie mondiale. La baisse de l'aide publique au développement, l'écart grandissant entre riches et pauvres, l'accroissement de la pauvreté et le maintien des pays en développement à l'écart du processus de prise de décisions économiques internationales nuisent à la réalisation d'un développement social juste et équitable.

75. Il importe de réaffirmer les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et du Sommet mondial de 2005, notamment en faveur du plein-emploi et d'un travail décent pour tous. Pour réaliser ces objectifs, il faut veiller à l'équité du commerce international et à l'égalité des chances pour les pays en développement, dont l'économie est principalement fondée sur le secteur agricole et les industries à forte intensité de main-d'œuvre. Il faut également favoriser le financement de microprojets de développement agricole et la création de petites et moyennes entreprises (PME). De même, il est essentiel de respecter les engagements pris en matière d'aide

publique au développement, d'allégement de la dette et de transfert de technologie.

76. Le Gouvernement démocratique récemment élu au Pakistan s'attache à titre prioritaire à créer des débouchés en favorisant la croissance économique, le développement et le bien-être de sa population et en donnant des moyens d'action à toutes les parties prenantes, en particulier les femmes. À cet égard, le Cadre de développement à moyen terme du Pakistan pour 2005-2010 insiste sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en vue de mettre en place un système économique juste et viable.

77. L'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises, qui emploie la majeure partie de la main-d'œuvre non agricole et à temps partiel du Pakistan, apporte un appui à 3,5 millions de PME dans tout le pays. Par ailleurs, afin de favoriser l'emploi des jeunes, le Gouvernement a lancé un programme national de stages dans le secteur public qui a concerné 20 000 participants la première année et devrait bénéficier à 50 000 stagiaires par an. Enfin, les femmes et les personnes handicapées bénéficient de quotas spéciaux dans la fonction publique et leur emploi est également encouragé dans le secteur privé.

78. **M^{me} Stewart** (Organisation internationale du Travail) indique que la quatre-vingt-dix-septième Conférence internationale du Travail, tenue en juin 2008, a adopté la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette déclaration vise à renforcer la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses membres pour promouvoir le progrès et la justice sociale grâce aux quatre objectifs stratégiques de son programme pour un travail décent, qui sont tous indissociables. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, faisant suite à l'appel lancé par plus de 150 chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005 et à la déclaration ministérielle du Conseil économique et social adoptée en 2006, a demandé à l'ensemble des organismes multilatéraux d'intégrer le principe du plein-emploi et d'un travail décent dans l'ensemble de leurs programmes, politiques et activités. La panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent est la première initiative en son genre mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies et permet aux organismes multilatéraux et aux acteurs nationaux de

travailler de manière plus cohérente et efficace en faveur du plein-emploi et d'un travail décent pour tous, aux échelons international et national, et de contribuer à la réforme de l'ONU.

79. Une publication à paraître intitulée « Global Employment Trends for Youth » fait état d'une hausse du chômage des jeunes de 13,6 % entre 1997 et 2007, portant de 63 à 71 millions le nombre de jeunes sans emploi. Les jeunes représentent près des deux tiers des sans-emploi mais un quart seulement de la population active. De plus en plus de pays mettent en œuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre ce phénomène et l'OIT vient de publier un guide pour l'élaboration de ces plans, comme suite aux résolutions de l'Assemblée générale, l'invitant à collaborer avec le Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. L'OIT collabore aussi avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à un projet concernant les pratiques optimales pour les jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes, et avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à un projet en faveur d'un travail productif et décent pour les jeunes dans le bassin du fleuve Mano.

80. En ce qui concerne les personnes âgées, la quarante-huitième session de la Conférence internationale du Travail portera sur une vision intégrée de l'emploi et de la protection sociale. L'OIT a cherché à identifier en particulier les conditions de travail et d'emploi qui ont une incidence sur la volonté et la capacité des personnes âgées de chercher ou conserver un emploi rémunéré. Le Programme sur les conditions de travail et d'emploi, en collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs, a créé un module de formation sur le lieu de travail qui vise à changer les mentalités concernant l'emploi des personnes âgées.

81. En ce qui concerne les conflits entre vie privée et vie professionnelle, la Convention 156 de l'OIT concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes – travailleurs ayant des responsabilités familiales – constitue la norme de référence. L'OIT tient actuellement des consultations tripartites sur les politiques et les mesures susceptibles d'améliorer la coordination en vue de répondre aux besoins des employés ayant des responsabilités familiales et à ceux de leurs employeurs. La

Convention 183 de l'OIT concernant la protection de la maternité, adoptée en 2000, est l'autre instrument international de référence dans le domaine et son application fait partie des indicateurs de progrès retenus pour les objectifs 3 et 4 du Millénaire pour le développement. Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait sont donc invités à la ratifier. Enfin, une étude concernant les garderies sur les lieux de travail, qui examine la situation dans neuf pays ayant des niveaux de développement différents, devrait bientôt être publiée.

82. **M^{me} Padgham** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) insiste sur le rôle joué par les volontaires sur le plan économique et humanitaire. Alors qu'approche le dixième anniversaire de la proclamation de l'Année internationale des volontaires, elle invite les gouvernements à accepter et à renforcer le rôle essentiel que jouent les volontaires dans le développement de leur pays. Elle note avec satisfaction que le programme des Volontaires des Nations Unies, partenaire crucial de la Fédération, s'efforce de quantifier la contribution des volontaires au PIB des pays en développement. Les volontaires sont de plus en plus appelés à fournir des services sociaux aux populations démunies ou marginalisées, en particulier les personnes âgées, d'autant que les gouvernements tendent à réduire leur contribution à la prestation de services sociaux. Par ailleurs, le rôle indispensable joué par les volontaires spécialement formés aux secours humanitaires est désormais reconnu.

83. Compte tenu de l'ampleur des catastrophes et crises récentes, il faut plus que jamais investir dans la formation des volontaires. La Fédération encourage les gouvernements à appuyer les efforts qu'elle déploie dans ce sens, notamment en instaurant des cadres législatifs adaptés, afin que les volontaires puissent contribuer encore davantage au développement de leur société et que le souci permanent de la sécurité et de la santé des bénévoles soit pris en compte.

La séance est levée à 17 heures.